



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Aix-en-Provence, le **- 9 SEP. 2016**

N/Réf : CR/SP/LO/MLO/N°
Objet : Brin de Culture
21 octobre au 06 novembre
2016

Dossier suivi par :
Sabine PICARD

Madame, Monsieur,

L'opération **Brin de Culture** est reconduite du **21 octobre au 06 novembre 2016** pour la neuvième édition.

Après les vendanges et avant les fêtes de fin d'année, c'est l'opportunité pour vous d'ouvrir votre exploitation au plus grand nombre, en proposant des animations culturelles (animations musicales, expositions de photos et de peinture, ateliers de loisirs créatifs et d'écriture, pièces de théâtre...).

Pour plus de souplesse, nous avons conservé le principe d'une manifestation sur une période longue et en plein cœur des vacances de la Toussaint (au moins 15 jours et 3 week-ends).

Si votre animation est sélectionnée vous pourrez recevoir une aide financière (300€ TTC/jour) soit 600€ TTC pour 2 jours d'animations (dans la limite de deux animations sur la période). En augmentant le montant de l'aide, un nouveau coup de pouce vous est donné cette année.

Pour ce faire, une subvention est demandée à la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Vous avez jusqu'au **16 septembre** prochain pour déposer votre dossier ci-joint à la Chambre d'Agriculture de votre département et de nous informer par mail de votre candidature à l'adresse suivante : m.lodico@paca.chambagri.fr

Nous vous rappelons que les visites de fermes, la traite des animaux et les dégustations ne sont pas considérées comme des animations subventionnables.

Pour vous aider à la communication sur cet évènement : un flyer par département sera édité, ainsi que des affiches et un dossier de presse.

Nous vous demandons de prendre contact rapidement avec le technicien départemental de votre Chambre d'Agriculture afin de vous inscrire et de proposer votre projet (bulletin-réponse ci-joint).

Vous remerciant de vous associer à ce festival soutenu par le Conseil Régional,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président

Claude ROSSIGNOL



Chambre Régionale d'Agriculture
Provence Alpes Côte d'Azur
PROMOTION FORMATION
AGRITOURISME
Maison des Agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
Bâtiment "Alpilles 1"
13626 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél : 04 42 17 15 30
Fax : 04 42 17 15 31
promo@paca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 300 047 00014
APE 9411 Z

ANIMATION BRIN DE CULTURE

DU 21 OCTOBRE AU 06 NOVEMBRE 2016
BIENVENUE A LA FERME



ORGANISATION DU FESTIVAL

A renvoyer à votre Chambre Départementale d'Agriculture avant le
16 septembre 2016

ADRESSE CA : (A personnaliser).....
.....
.....

COPIE A : CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE PACA - SERVICE PROMOTION - 22 avenue Henri Pontier - Immeuble les Alpilles
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
☎ 04.42.17.15.30 - 📠 04.42.17.15.31 E.mail : m.lodico@paca.chambagri.fr

Les informations ci-dessous sont utilisées pour les supports de communication, merci de les remplir de la façon la plus complète et lisible possible

Nom de la ferme participante :
Nom et prénom du responsable :
Adresse complète :
Code postal / Ville :
☎ :
E. mail :

Date de la deuxième animation :	
Thème :	
Programme et détail des animations (*) :	
Heure de début :	Heure de fin :
Animation payante : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Tarif (en €) :
Sur réservation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Téléphone prenant les réservations ☎ :

*** Quelques idées d'animations :**

- Une représentation théâtrale, contes, poésie....
- Une exposition en présence du peintre ou sculpteur qui organise un atelier peinture ou sculpture,
- La présence d'un écrivain avec atelier d'écriture, ou atelier d'impression....
- Un concert (contact avec les musiciens)
- Conférence sur les origines d'un produit, ou d'une pratique (transhumance...)
- Cours de cuisine avec un chef...
- Animations autour d'une langue régionale....
- Danse avec ateliers de découverte...
- Photographie, reportages, Street Art...

ATTENTION : La visite de la ferme, la traite des animaux ainsi que la dégustation ne sont pas retenues comme animations